



À l'attention des députés des Français établis  
hors de France

Paris, le 20 novembre 2020

Chers Collègues parlementaires,

EVELYNE  
RENAUD  
GARABEDIAN

Les discussions de la commission mixte paritaire n'ayant pas abouti à une version commune du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2021, le texte revient à l'Assemblée nationale ce lundi.

Lors de la discussion du texte au Sénat, j'ai déposé un amendement visant à exonérer les revenus fonciers des non-résidents affiliés à un système de sécurité sociale d'un État-tiers de CSG-CRDS. Malgré un avis défavorable du gouvernement et de la commission, cet amendement a été adopté.

SÉNATEUR DES  
FRANÇAIS ÉTABLIS  
HORS DE FRANCE

Il l'avait été également lors de l'adoption de la proposition de loi relative aux Français de l'étranger en juin dernier. Soutenue chaque année par l'ensemble des sénateurs des Français établis hors de France, cette mesure constitue, en effet, un sujet transpartisan.

*CHEVALIER DE LA  
LÉGION D'HONNEUR*

Notre objectif est le même : celui de donner aux Français de l'étranger la meilleure représentation possible. Celle-ci ne pourra se faire qu'en saisissant pleinement leurs préoccupations. Or, pour beaucoup, devoir encore s'acquitter de la CSG-CRDS sur les revenus fonciers, alors que les Français de l'étranger européens en sont exonérés, en est une. Le Sénat s'étant exprimé favorablement à ce sujet, il appartient désormais aux députés d'en décider le sort. J'espère que vous pourrez convaincre vos collègues et le gouvernement que la future version du texte conserve bien cette disposition majeure, en faveur de l'équité fiscale.

*OFFICIER DE  
L'ORDRE NATIONAL  
DU MÉRITE*

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les parlementaires, l'expression de mes sincères salutations.

Evelyne RENAUD-GARABEDIAN